

**COMPTE RENDU PARTIEL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 11 Février 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Onze Février, à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CINTRAY, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Martine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Martine LEMAIRE, Isabelle MARTIN, Frédéric GRAUPNER, Pierre DEMELIN, Yvonne TREELS, Louiza TROUILLET, Éric DUMENIL, Emmanuel RECULE.

Etaient excusés : Vincent POULAIN,
Christian NOEL pouvoir à Pierre DEMELIN

Absent non excusé : Daniel FANON

Secrétaire : Isabelle MARTIN

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 3 décembre 2019.

1. Contrat Groupe Assurance Statutaire.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la Commune en raison de l'absentéisme des agents, prendra fin au 31 décembre 2020.

Il convient de le renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques pour Agents affiliés et non affiliés à la C.N.R.A.C.L

Ce contrat devra également durer 4 ans et avoir un régime de capitalisation.

2. Projet de travaux 2020.

Pour les demandes de subventions il y a lieu de détailler les travaux en projet pour 2020.

- Bardage Façade + Porte d'entrée de la Mairie les devis sont d'un montant de 8 265,69€ H.T soit 9 918,80€ T.T.C
- Création d'un parking Rue de l'école le devis est d'un montant de 22 757€ H.T soit 27 308,40€ T.T.C

- Matériel Entretien Espaces verts les devis sont d'un montant total de 5 268.34€ H.T soit 6 322€ T.T.C
- Armoire électrique du stade pour un montant de 1 000 H.T

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les devis et **autorise** Madame Le Maire à les signer et à demander les subventions afférentes aux dossiers.

3. Bons d'achat Maisons fleuries.

Comme chaque année, la Commune récompense les citoyens qui font un effort pour le fleurissement, Madame le Maire propose de reconduire les « bons d'achat d'une valeur de 15 € », pour les lauréats.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction du bon d'achat.

4. Accompagnement juridique des Communes membres - Avenant à la convention cadre.

Par délibération n° 2019/228 en date du 25/11/2019, le Bureau Communautaire de Chartres métropole a approuvé l'avenant ayant pour objet d'étendre le champ d'application de l'accompagnement juridique des communes au droit de la commande publique.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, il convient de soumettre cet avenant au Conseil Municipal.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant et **autorise** Madame Le Maire à le signer.

5. Groupement de commande pour la fourniture d'électricité.

Un groupement de commande a été conclu pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus) et services associés en matière d'efficacité énergétique, avec Chartres Métropole, désigné coordonnateur dans la convention initiale.

Afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la Commune de Cintray peut rejoindre ce groupement.

Ce groupement de commande semi-intégré permettrait d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des offres plus compétitives.

En qualité de coordonnateur du groupement, Chartres Métropole sera chargé de la procédure de passation, de la signature et de la notification des marchés et accords-cadres ainsi que des éventuels marchés subséquents, dans le respect des règles de la commande publique et, le cas échéant, des autres réglementations applicables.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve et **autorise** Mme Le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que ses annexes ;

6. Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de Chartres Métropole.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026 de Chartres Métropole.

Conformément à l'article L.302-02 du Code de la Construction et de l'Habitation, les Communes disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

7. Questions diverses

- Le litige concernant l'éclairage du Lotissement n'est pas réglé malgré les contacts pris avec Acanthe et Urbane.
- Le Banquet des Anciens aura lieu le 15 novembre 2020.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 mars 2020, avec le vote du Budget.
- Le tableau des permanences pour les élections Municipales sera mis en place prochainement.

La séance du Conseil est levée à 19 h 45.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CENTRAIS' at the top and '45000 CENTRAIS VAL DE LOIRE' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.